

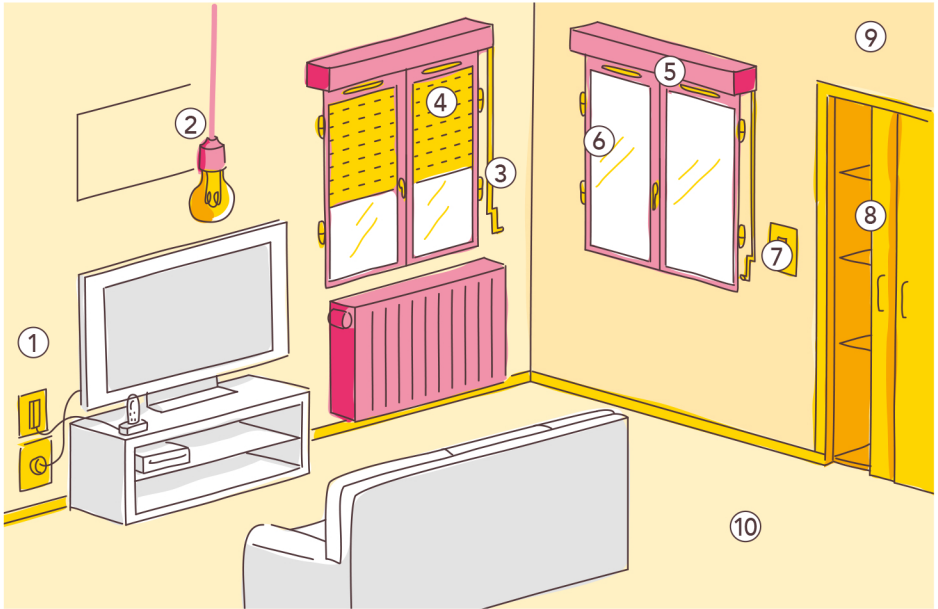
L'entretien et les réparations

■ à la charge
du locataire

■ à la charge
de Oise Habitat

■ à la charge des prestataires
en contrat d'entretien avec Oise
Habitat (ou à défaut : du locataire).

LE SÉJOUR



L'entretien et les réparations à votre charge :

- ① ■ La réparation et le remplacement des prises (TV, électriques, téléphone...).
- ② ■ Le remplacement des ampoules.
■ **Le remplacement des douilles est à la charge de Oise Habitat uniquement à l'entrée dans le logement.**
- ③ ■ Le remplacement des manivelles, sangles et cardans.
- ④ ■ Le nettoyage et le graissage des stores ou volets.
■ *Le remplacement du volet roulant ou de son mécanisme est à la charge de Oise Habitat sauf en cas de dégradation, de mauvaise utilisation ou d'effraction*.*
- ⑤ ■ Le nettoyage des aérations.
- ⑥ ■ Le remplacement des joints, du vitrage et du mastic.
■ *Le remplacement de la fenêtre et de l'encadrement est à la charge de Oise Habitat sauf en cas de dégradation ou d'effraction*.*
- ⑦ ■ Le remplacement des interrupteurs.
- ⑧ ■ Le remplacement et le graissage des portes des placards muraux.
- ⑨ ■ L'entretien du revêtement mural (peinture, papier peint...) et du plafond, bouchage des trous.
- ⑩ ■ L'entretien du revêtement de sol et sa réparation en cas de dégradation.

* Oise Habitat assure les mesures conservatoires pour la sécurisation du logement.